☝️ La domination de l’islam.

1138 – ⏪ ‘Â’idh Ibn ‘Amr Al-Muzani رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « L’islam domine et n’est pas dominé. »⏩ [Hasan] (1)

1139 – ⏪ Abû Hurayrah رضي الله عنه rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit :
« Ne soyez pas les premiers à saluer les juifs et les chrétiens. Si vous croisez l’un d’eux dans la rue, obligez-le à emprunter le côté le plus étroit. » ⏩ [Sahîh] (2)

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم قَالَ « لاَ تَبْدَءُوا الْيَهُودَ وَلاَ النَّصَارَى بِالسَّلاَمِ فَإِذَا لَقِيتُمْ أَحَدَهُمْ فِي طَرِيقٍ فَاضْطَرُّوهُ إِلَى أَضْيَقِهِ »

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- L’islam domine à condition que ses adeptes le mettent réellement en pratique, et si c’est le cas, Allah les secourt, et la preuve en est la Parole d’Allah ﷻ : {C’est Lui qui a envoyé Son messager avec la guidée et la religion de la vérité, afin qu’elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu’en aient les polythéistes } (3) mais si ses adeptes ne le mettent pas réellement en pratique, peu s’en faut qu’ils ne soient plus vils que les juifs et les chrétiens, car Allah ﷻ dit : {Ceux à qui fut confiée la Thora, mais qui ne l’ont pas appliquée, sont comparables à un âne qui transporte des livres }(4) Si Allah ﷻ a accordé des spécificités à cette Communauté qu’Il n’a accordées à aucune autre, Il a plus de droit encore sur elle que sur toute autre, et s’ils négligent ce droit, ils deviennent plus vils encore […] Si on observe la situation des musulmans aujourd’hui, on constate qu’ils ont pris – ou la plupart d’entre eux – une grande part des caractéristiques des mécréants et polythéistes, et ainsi ils comptent parmi les

plus viles des communautés ; et plus encore, si on considère leur nombre, on peut dire qu’ils sont la plus vile des communautés, car une communauté si nombreuse et si riche qui s’humilie de la sorte compte sans nul doute parmi les plus viles des communautés […] En somme, sa parole « l’islam domine » si ses adeptes le mettent en pratique, alors il dominera, et il élèvera ses adeptes jusqu’à ce qu’ils soient au-dessus des gens. « et il n’est pas dominé » c’est-à-dire qu’il ne peut être vaincu et que quelque chose soit au-dessus de lui. C’est là une bonne annonce, mais la deuxième partie de sa parole n’est pas générale, elle est restreinte par la parole du Prophète ﷺ : « Un groupe de ma Communauté ne cessera d’être sur la vérité, apparent. » et c’est ce groupe dont l’islam ne peut être dominé, alors que l’islam des autres groupes peut être dominé. L’islam en lui-même ne peut être dominé, car la religion d’islam est celle qui domine et est apparente. Et si les non-musulmans dominent alors que les musulmans sont faibles, c’est en raison du fait qu’ils n’ont pas respecté ce qu’Allah ﷻ leur a imposé.(5)

2 – L’islam n’est pas une religion de transgression et de meurtre, mais c’est une religion de paix, de miséricorde, et de concorde, c’est pourquoi il tente de parvenir aux gens et leur coeur de la plus aisée et la meilleure des manières La guerre n’est considérée que comme une nécessité vers laquelle on se tourne lorsqu’on ne peut faire parvenir son appel à l’ensemble des gens, et lorsque ses opposants se tiennent sur son chemin.

3 – C’est pour cette raison que l’islam accorde aux mécréants trêve et protection afin qu’ils puissent entendre la Parole d’Allah ﷻ et parvenir sans peine à la réalité de l’appel de l’islam. Il accorde aussi au mécréant, par la conclusion d’un pacte, de rester sur sa mécréance et de vivre en terre d’islam, à condition qu’il acquitte le tribut et respecte les lois de l’islam.

4 – Ces accords avec les mécréants s’appliquent même en période de force et de puissance de l’islam, lorsque l’intérêt général pour l’islam et les musulmans impliquent de

conclure ces accords, et non pas uniquement lors de l’affaiblissement de l’islam face aux autres religions, car l’islam domine et n’est pas dominé.

5 – L’auteur a mentionné ce hadith dans le chapitre traitant du tribut pour indiquer que la perception du tribut compte parmi les formes de domination de l’islam, car l’acquittement du tribut est un mépris et une humiliation, comme Allah ﷻ dit :{ jusqu’à ce qu’ils versent le tribut de leurs propres mains, humiliés} (6) (7)

6 – Les musulmans doivent être fiers de leur islam, lever la tête et non s’humilier et se rabaisser devant les mécréants, car Allah ﷻ les a honorés par l’islam, qu’ils soient, en terre d’islam ou dans les pays mécréants. Ils ne doivent pas rabaisser et humilier leur religion, mais ils doivent l’afficher en tout lieu, car elle est la religion de la puissance : {C’est à Allah qu’appartient la puissance, ainsi qu’à Son messager et aux croyants } (8) Le musulman ne doit pas marchander concernant sa religion ou en abandonner quoi que ce soit par

peur des mécréants, car certains ignorants sont gênés d’accomplir la prière dans les pays des mécréants, et ils se cachent lorsqu’ils veulent prier. Cela n’est pas permis, mais il doit afficher la prière, le jeûne, les rites de l’islam, le monothéisme, la célébration de la grandeur et de l’unicité d’Allah. Par Sa sagesse, Allah a fait que lorsqu’ils voient un musulman fier et attaché à sa religion, ils le respectent et l’honorent, à condition qu’il ne transgresse pas vis-à-vis d’eux, et c’est une chose attestée, mais s’il s’humilie et se rabaisse devant eux, ils le rabaissent, l’humilie et le domine. Ceci conformément à la parole du Prophète ﷺ :
« L’islam domine et n’est pas dominé. » car il est la religion de la puissance, de l’élévation et de la vérité.(9)

7 – Les mécréants auxquels il est permis de vivre en terre d’islam doivent respecter les lois de l’islam en ce qu’ils considèrent illicite, comme la fornication et le vol ; mais ils ne peuvent pratiquer ce qu’ils considèrent licite comme la consommation d’alcool.

8 – Ils sont responsables en cas d’atteinte à la personne, aux biens et à l’honneur, et ils subissent les peines légales.

9 – Ils doivent se distinguer des musulmans dans leurs sépultures, et ils ne doivent pas être enterrés avec les musulmans.

10 – Ils doivent se distinguer des musulmans par un vêtement spécifique par lequel on peut les reconnaître.

11 – Il n’est pas permis de les mettre en avant dans les assises et de se lever à leur arrivée.

12 – Il n’est pas permis de leur adresser As-Salâm en premier [car As-Salâm est une invocation, et on n’invoque pas en faveur du mécréant] (10), ou toute autre formule de bienvenue et de courtoisie. [Par contre, on leur répond de la manière dont on a été salué, conformément à la Parole d’Allah ﷻ : {Si on vous salue, saluez d’une façon meilleure, ou rendez-le [de la même manière]} (11) Il a donc débuté

par ce qui est meilleur puis ce qui est obligatoire, donc si un juif dit clairement : « Que la paix (As-Salâm) soit sur vous » on lui répond clairement « Que la paix soit sur vous », et s'il dit « Que la mort (As-Sâm) soit sur vous », on répond : « Et toi de même » c'est là le comportement de l'islam, même lorsqu'il dit cela, on se comporte d'une meilleure manière que lui, en ne lui répondant que « Et toi de même »] (12).

13 – Il n'est pas permis de les féliciter pour leurs fêtes, ni même d'y assister et d'y aider.

14 – En se croisant sur un chemin, les musulmans doivent les obliger à emprunter le côté le plus étroit. [Ce qui signifie qu'il ne faut pas céder le passage, même si cette personne est plus riche ou d'un rang plus élevé, et c'est à elle de s'écarter à droite ou à gauche. Cela ne signifie aucunement qu'il faille les acculer contre le mur. Pourquoi ? Car les propos du Prophète ﷺ sont expliqués par sa pratique et celle des Compagnons, et personne à Médine n'agissait de la sorte envers les juifs qui y vivaient] (13).

15 – Il leur est interdit de construire des églises, des synagogues, des temples ; de reconstruire ceux qui ont été détruits, et de rénover ce qui a été démoli.

16 – Il leur est interdit d'exposer le vin, le porc, de faire sonner les cloches et de lire leurs livres en public.

17 – Il leur est interdit d'élever leurs demeures au-dessus de celles des musulmans, qu'elles soient collées ou proches.

18 – Ceci, s'ils résident parmi les musulmans. Par contre, s'ils vivent entre eux, on ne leur interdit rien de cela, et ils peuvent garder leurs habits, leurs habitudes, leurs temples, leurs demeures, et autre.

19 – On agit de la sorte envers les mécréants pour deux choses : La première est que l'islam domine et n'est pas dominé, il doit donc être la religion prépondérante sur toutes les autres religions, comme Allah l'a voulu, et en agissant ainsi, nous appliquons la volonté religieuse d'Allah. La

deuxième est que ces difficultés troublent les mécréants concernant le fait de rester sur leur religion plutôt que d'embrasser l'islam, surtout s'ils voient la puissance du musulman et son rang élevé. L'islam remédie aux choses par des moyens permettant de réaliser ses objectifs, sinon l'islam est la meilleure des religions dans la réalisation de la justice, de l'équité, de l'éloignement de la division par classes, et de la domination d'autrui ; et le fait qu'ils embrassent l'islam comporte leur réussite et leur succès en ce bas-monde et dans l'au-delà.

📚**Source: [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع̣asqalânî avec les commentaire de cheikh عAbd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-عUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 179 à 183 volume 3 (Éditions Tawbah)]**📚

📚(1) Ad-Dâraqutni (3/253), voir Al-Irwâ’ (1268).

📚(2) Muslim (2167)

📚(3) Sourate At-Tawbah, v.33.

📚(4) Sourate Al-Jumu’ah, v.5.

📚(5) Sharh Bulûgh Al-Marâm, Livre du djihad, cassette n°7.

📚(6) Sourate At-Tawbah, v.29.

📚(7) Sharh Bulûgh Al-Marâm, Livre du djihad, cassette n°7.

📚(8) Sourate Al-Munâfiqûn, v.8.

📚(9) Tas-Hil Al-Ilmâm (5/396).

📚(10) Tas-Hil Al-Ilmâm (5/398)

📚(11) Sourate An-Nisa’, v.86

📚(12) Sharh Bulûgh Al-Marâm, Livre du djihad, cassette n°8

📚(13) Sharh Bulûgh Al-Marâm, Livre du djihad, cassette n°8 Pour shaykh Al-‘Uthaymin, l’interdiction ne concerne que As-Salâm, et il n’est pas interdit, lorsqu’on y est contraint, d’adresser en premier une formule de salut autre à un mécréant.